



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau des collectivités locales**

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Privas, le 28 mars 2023

Affaire suivie par :

F.COMBALUZIER

Tél : 04.75.66.50.96

[pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr)

Le Préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et Messieurs les maires  
Mesdames et Messieurs les présidents  
d'établissements publics de coopération  
intercommunale

En communication à :

Messieurs les sous-préfets

Madame la directrice départementale des  
finances publiques

**OBJET :** Mise en œuvre de l'expérimentation du financement participatif obligataire pour  
les collectivités territoriales

**PJ :** Arrêté du 23 janvier 2023

Lettre d'information DGCL Flash finances locales

L'arrêté du 23 janvier 2023 précise les conditions de participation et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation prévue au II de l'article 48 de la loi du 8 octobre 2021 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances (dite loi « DDADUE »).

Vous trouverez, ci-joint, les éléments d'information vous rappelant le cadre de cette expérimentation et précisant les modalités de candidature au dispositif.

Ces éléments sont également disponibles sur le site internet du ministère chargé des collectivités locales : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr> rubrique « Financement participatif ».

Mes services restent à votre disposition pour toute précision supplémentaire.

Pour le Préfet  
La secrétaire générale

  
Isabelle ARRIGHI